

BULLETIN DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

A ETABLIR EN DEUX EXEMPLAIRES DONT UN A CONSERVER PAR LE SOUSCRIPTEUR

Je soussigné-e,

Mme M. Prénom :

Nom :

Société :

Nom de naissance :

SIRET :

Né-e le :

Commune de naissance :

Département de naissance :

Adresse :

Adresse mail :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Déclare vouloir devenir actionnaire de la Société par Actions Simplifiée Aurance Energies.

L'entrée de tout nouvel actionnaire est soumise à l'agrément du collège de gestion de la société.

Etre déjà sociétaire et déclare vouloir acquérir de nouvelles actions d'Aurance Energies S.A.S., et pour ce faire, déclare souscrire au capital de la société Aurance Energies S.A.S..

Nombre d'actions souscrites : actions de 50 € l'unité pour un total de €.

Chèque ci-joint établi à l'ordre de « Aurance Energies S.A.S. » ou virement : IBAN : FR76 1390 6000 7685 0271 7976 836

Je reconnais avoir pris connaissance du Document d'Information Synthétique (DIS) de la société et des risques encourus de souscrire au capital d'une société non cotée (consultable sur le site : aurance-nergies.fr)

J'accepte d'être convoqué-e aux assemblées par courrier électronique et que la société ait recours à la transmission par voie électronique en lieu et place de l'envoi postal lors de l'exécution des formalités de convocation, d'envoi de documents d'informations et de vote à distance. Plus généralement j'accepte d'être destinataire d'informations et de communications institutionnelles de la part de la société Aurance Energies S.A.S..

Fait à

le

Signature

Comment fonctionne la société ?

Aurance Energies est une société par actions simplifiée. Les statuts peuvent être consultés au siège de la société.

Qu'est-ce qu'une action ?

C'est un titre de copropriété. Aurance Energies S.A.S. est une société à capital variable. L'achat et le remboursement d'actions ne sont pas soumis aux lois du marché. Le montant de l'action reste fixé à 50 €.

Qui peut souscrire des actions ?

Toute personne physique ou morale résidant en Auvergne-Rhône-Alpes souhaitant agir de manière concrète pour le développement des énergies renouvelables. Le remboursement des actions ne peut être exigé avant un délai minimal de détention de cinq ans.

Comment devenir actionnaire ?

En retournant ce bulletin de souscription rempli avec le règlement. La souscription minimale est une action. Un récépissé de souscription vous sera retourné dès la réception de votre adhésion.

Le placement d'argent dans Aurance Energies S.A.S. est-il sûr ?

L'objectif est bien sûr de faire d'Aurance Energies S.A.S une structure stable et pérenne, destinée à contribuer longtemps à l'ambition d'une énergie réellement plus respectueuse de l'environnement. Néanmoins, souscrire au capital d'Aurance Energies S.A.S. inclut un risque financier, comme toute prise d'actions dans le capital d'une société par actions simplifiée.

Rémunération des actions

En cas d'exercice excédentaire, une rémunération des actions peut être versée.